



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Produit numérique i-CITES

# Fiche pratique N°5 : Certificat intra-communautaire : CIC (K)

### Pour qui ?

Cette fiche pratique est destinée à tous les utilisateurs souhaitant créer une demande de certificat intra-communautaire.

### Pourquoi?

Le certificat intra-communautaire est utile lors de l'utilisation, du commerce, ou de la cession d'un spécimen au sein de l'UE. Il est nécessaire de créer un dossier également lors de l'officialisation de l'acquisition licite d'un spécimen, ou lors du transport de certains spécimens vivants au sein de l'UE. Il peut s'agir par exemple de la vente, par un particulier français à un Allemand, d'une statuette en ivoire d'éléphant du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Les actions décrites dans cette fiche pratique

- Comment effectuer une demande de certificat ?
- Comment retrouver l'un de ses certificats validé, instruit ou signé ?



Les champs en gras dans cette fiche doivent obligatoirement être remplis

# Créer une demande de certificat

- Connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- Sélectionnez « Permis et Certificats / Nouvelle demande » pour débiter la création de la demande de permis.

## Premier onglet « Compte/Demande »

- choisissez **le compte** ou **le sous-compte** à partir duquel la demande va être effectuée
- sélectionner ensuite **le type de certificat** « Certificat intra-communautaire (CIC) »
  - Dans le cas présent, il s'agit d'un certificat de commerce avec vente



Après avoir renseigné un onglet, il faut le **valider en cliquant sur « Continuer »** pour activer l'onglet suivant.

## Deuxième onglet « Coordonnées »

- L'e titulaire du certificat est renseigné par auto-alimentation de l'adresse du compte

Une fiche pratique concernant la première connexion est disponible à l'adresse suivante :

<http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/>

[icites\\_fp1\\_authentification\\_v2\\_logo\\_cle2c9c15.pdf](#)



## Troisième onglet « Spécimen »

Il est important de préciser si le spécimen est composé de plusieurs matières CITES différentes :

- Si OUI :
  - cochez la case "Spécimen multi-matières". Le certificat comportera alors autant de blocs que de "matières", dans la limite de 7. Le premier bloc détaille les informations relatives à l'instrument, tandis que les autres blocs font simplement référence au premier bloc.
- Si NON :
  - ne cochez pas la case. Le certificat comportera alors un seul bloc.

### ➤ Nom scientifique du taxon

- par la sélection d'un favori préalablement enregistré, ou
- par la saisie du nom scientifique

« Auto-complétion » : lorsque l'on saisit *lo afr*, l'application propose alors de compléter avec le taxon *Loxodonta africana*. L'application recherche dans le cas présent les 3 premières lettres dans la première partie du nom du taxon, et les 3 lettres suivantes dans la suite du nom.

### ➤ Type du spécimen : hybride ou non

- **Annexes CITES et UE** : ces champs sont pré-remplis en fonction du taxon. La modification reste possible dans certains cas

### ➤ Code spécimen

#### ➤ Numéro d'identification

- Il est possible d'ajouter plusieurs numéros d'identification en cliquant sur le bouton d'action. Ce numéro vous est utile dans le cas d'une recherche ultérieure.

#### ➤ Description

**Spécimen**

Spécimen multi-matières  ⓘ

Ajouter un bloc spécimen

**Bloc spécimen**

Saisie à partir de mes favoris :  ⓘ

Nom scientifique de l'espèce :

lo afr  ⓘ

- Aloe africana
- Aloe africana angustior
- Aloe africana latifolia
- Aloe pseudoafricana
- Loxodonta africana**

**Bloc spécimen**

Saisie à partir de mes favoris :  ⓘ

Nom scientifique de l'espèce :

Loxodonta africana  ⓘ

Nom commun de l'espèce :

Eléphant d'Afrique

Spécimen hybride ⓘ

Annexe cites :  ⓘ

Annexe UE :  ⓘ

Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants)

Code spécimen : CAR - Sculpture ⓘ

Numéro d'identification du ou des spécimen(s) si requis : ⓘ

Netuke hauteur 6 cm

Pré-convention : fin XIXème siècle

Numéro d'identification du ou des spécimen(s) si requis : ⓘ

- **Nombre ou quantité de spécimens**
  - Seul l'un des deux champs peut être rempli pour un bloc.
    - Le terme « Quantité » représente une donnée avec un ordre de grandeur (Poids, Volume, Surface...)
    - Le terme « Nombre de spécimens » indique quant à lui un nombre d'unités concernées par le permis (ex : 3 aras, 20 sacs en croco...)

- **Code source**
  - symbolisé par une ou deux lettres majuscules, il indique les conditions d'obtention du spécimen et confère au spécimen un statut qui induit la possibilité d'une utilisation plus ou moins large

- **Pays d'origine**
  - pays dans lequel le spécimen est né, ou dans lequel il a été créé

- Numéro de permis d'origine

- Date de délivrance

- Après validation, le bloc taxon est présent dans le tableau. Vous pouvez toutefois encore le modifier ou le supprimer.



- modification : accès aux informations du bloc créé pour modification



- suppression : suppression du bloc créé précédemment

#### Quatrième onglet « Champs spécifiques »

- Cochez l'une des cases numérotées de 1 à 8 pour certifier de la nature du prélèvement ou de l'acquisition du spécimen concerné
- La case 19 est déjà cochée. Pour la modifier, retournez sur l'onglet « Compte/Demande »

Poids, volume, surface : ⓘ

-

OU

Nombre de spécimens : ⓘ

Code source : ⓘ

U - Origine inconnue (doit être justifiée) ⌵

Pays d'origine :

Malaisie ⌵

Numéro du permis d'origine :

XXXXX\_XXXXX

Date de délivrance du permis d'origine :

01/09/2012 ⓘ Format : jj/mm/aaaa

#### Spécimen

Spécimen multi-matières  ⓘ

		Bloc spéci men	Taxons
		Bloc principal	<u>Python reticulatus</u>

Ajouter un bloc spécimen

#### Champs spécifiques

Case.18 Il est certifié par la présente que les spécimens décrits précédemment :

- a. ont été prélevés dans leur milieu naturel conformément à la législation en vigueur dans l'État membre d'origine
- b. sont des spécimens abandonnés ou échappés qui ont été retrouvés conformément à la législation en vigueur dans l'État membre de délivrance
- c. sont des spécimens nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement
- d. ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits conformément au règlement (CE) n° 338/97 du Conseil
- e. ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er juin 1997 conformément au règlement (CEE) n° 3020/82 du Conseil
- f. ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er janvier 1984 conformément aux dispositions de la CITES
- g. ont été acquis dans l'État membre de délivrance ou y ont été introduits avant que les dispositions des règlements (CE) n° 338/97 et (CE) n° 3020/82 ou de la CITES ne deviennent applicables sur son territoire

Case.19 Le présent document :

- a. Confirme qu'un spécimen destiné à être l'objet d'un commerce a été acquis conformément à la législation en vigueur sur la protection des espèces en question
- b. Exempte, en cas de vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulées à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 338/97
- c. Exempte, en cas d'exposition au public sans vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulées à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 338/97
- d. permet l'utilisation des spécimens pour faire progresser la science, ou à des fins d'élevage, de reproduction, de recherche ou d'éducation, ou pour toute autre fin non préjudiciable
- e. autorise la circulation dans l'Union d'un spécimen inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dans le permis d'importation ou dans tout certificat

Continuer

## Cinquième onglet « Pièces jointes »

### ➤ Choisir le mode d'envoi des justificatifs :

- au format électronique
  - cochez les pièces justificatives contenues dans l'espace de stockage et nécessaires à la constitution du dossier
  - ou
  - téléchargez de nouvelles pièces justificatives à partir de votre ordinateur, en renseignant l'encadré « Joindre une nouvelle pièce... »



Vous pouvez ajouter autant de pièces jointes que vous le souhaitez en sélectionnant le bouton d'action « ajouter », dans la limite de 10 Mo

- par courrier



L'envoi des justificatifs au format papier est **fortement déconseillé** car il ralentit considérablement le traitement du dossier. En effet, l'agent instructeur devra lui-même numériser ces documents pour les télécharger à votre place dans le dossier informatique.

Si vous décidez néanmoins d'adresser vos justificatifs par courrier, vous devez en dresser la liste et apporter des précisions dans le champ « Message »

## Sixième onglet « Communication »

- Saisissez les informations supplémentaires nécessaires à l'instruction du permis
- Cet onglet est une boîte de dialogue entre vous et votre service instructeur.



Vous pouvez choisir d'être informé par courriel à chaque fois que votre service instructeur poste un message dans cet onglet.

### **Plus d'information sur la gestion des Pièces jointes :**

Une fiche pratique concernant la gestion des pièces justificatives est disponible à l'adresse suivante : [http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/icites\\_fp14\\_espace\\_stockage\\_v2\\_logo\\_cle281efe.pdf](http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/icites_fp14_espace_stockage_v2_logo_cle281efe.pdf)


## Septième onglet « Actions et historique »

- **Enregistrer** la demande en tant que brouillon.
  - après validation des onglets successifs, le dossier est automatiquement enregistré en tant que brouillon

OU

- **Valider** la demande :
  - cocher la case « Valider la demande »
  - cocher la case « J'accepte de remplir... » après avoir ouvert et lu le pdf associé

- Vous avez également la possibilité de consulter la lettre de demande du certificat au service administratif, et les engagements du titulaire

- Vous pouvez visualiser un aperçu du certificat demandé, tel que vous l'avez renseigné en cliquant sur  Aperçu actualisé



Cet aperçu n'étant pas un véritable certificat, il ne doit en aucun cas être utilisé en douane.

- Après validation de votre demande, le dossier est mis à disposition du service instructeur auquel vous êtes rattaché



Vous pouvez alors suivre en temps réel les étapes de son instruction en recherchant le dossier.

The screenshot shows the 'Actions réalisables' section with two radio buttons: 'Enregistrer la demande en tant que brouillon' (selected) and 'Valider la demande'. Below is a 'Mise à jour' section with 'Cochez la case' and 'Cochez' options. The 'Adresse d'envoi' form includes fields for 'Société' (ANIMAUX ET CIE), 'Civilité', 'Nom', 'Prénom', 'Adresse', 'Ad. ville', 'Ad. pays', 'Code postal', and 'Ville' (CITES CITY). A 'Historique du dossier' table at the bottom shows an action 'BROUILLON' on 27/06/2012 at 13:43 by user 'TEST Assistant'.



The screenshot shows a CITES permit application form (LPS) for 'Morelia viridis'. It includes fields for 'Exportateur' (Stark Industries), 'Importateur' (ASSISTANCE I-cites), 'Pays réexportateur' (Etats-Unis d'Amérique), and 'Pays importateur' (France). The form also contains a table for specimen details (11-14) and a section for conditions (25). A large watermark 'DEMANDE : document non officiel' is overlaid on the form, and a large 'X' is drawn across the bottom half.

